

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



Séance du

7<sup>e</sup>/45-07  
- 7 SEP. 2007

  
Ludovic LIONS

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

## FONDS D'ACTION CULTURELLE

### SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 10 juillet 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle au titre du Soutien au Développement Culturel des Territoires, aux collectivités citées dans le tableau (*annexe 1 au rapport*) des subventions :
  - à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, un montant total de 102 000 € soit 34 000 € au titre de 2007, 34 000 € au titre de 2008 et 34 000 € au titre de 2009, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets primitifs respectifs du Département;
  - à la ville de Mulhouse, un montant total de 355 000 € au titre de 2007
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département :
- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 61672 (D 023) concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires pour un montant de 389 000 € ;

❖ Autorise le Président à signer :

- ✓ le contrat culturel de territoire 2007-2009 passé entre le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth,
- ✓ l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour le développement culturel 2003-2005 entre le Département et la Ville de Mulhouse, ainsi qu'une convention annuelle d'exécution Département/Ville de Mulhouse pour l'année 2007.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions